



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut national de l'information scientifique et technique

Question écrite n° 112117

## Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST). Il aimerait connaître le rôle de cet institut, son mode de financement ainsi que le ministère de tutelle.

## Texte de la réponse

L'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST) est une unité propre de service du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Créé en 1989, il conçoit et développe, avec et pour la communauté scientifique, des services d'accès et de valorisation de l'information scientifique issue de la recherche fondamentale et appliquée internationale : la mise en ligne en libre accès de plus de 18 millions de références bibliographiques, en particulier par les bases de données PASCAL et FRANCIS ; la négociation et l'acquisition de ressources d'information numérique ; le développement d'un système de fourniture électronique sécurisée d'articles ; l'archivage de l'information scientifique numérique acquise ou produite par le CNRS ; le développement de portails, multidisciplinaires ou thématiques, qui permettent l'interrogation croisée des banques de données spécifiques ou la consultation en ligne des principales revues scientifiques internationales ; des services personnalisés d'analyse et de traitement de l'information ; le développement d'outils et de méthodes collaboratives de production d'information et d'édition électronique ; une activité de recherche appliquée pour la conception et le développement de technologies spécialisées dans l'analyse de l'information scientifique et la production terminologique. La fourniture de documents primaires (400 000 copies de documents pour l'année) est assurée par sa filiale, INIST Diffusion, société anonyme. Les activités d'INIST Diffusion sont placées sous le contrôle d'un conseil d'administration présidé par le directeur général du CNRS et au sein duquel siège le secrétaire général en qualité de représentant de la personne morale actionnaire majoritaire, le CNRS. Son chiffre d'affaires a été, en 2005, de 6,6 millions d'euros. Les missions de l'INIST s'inscrivent dans le cadre de la politique du CNRS en matière d'information scientifique et technique, définie par la direction générale de l'établissement. La formalisation de ses missions est établie dans le cadre des discussions budgétaires conduites par le groupe objectifs moyens présidé par le secrétaire général du CNRS et qui donne lieu à un contrat objectifs moyens. Le budget de l'unité était, en 2005, de 11,5 million d'euros et 1,5 millions d'euros de crédits d'achats documentaires numériques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112117

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 2006, page 12631

**Réponse publiée le** : 10 avril 2007, page 3569